



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Burnout et épuisement professionnel des femmes

Question écrite n° 17125

### Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'accompagnement des personnes, notamment les femmes, souffrant de *burnout* ou d'épuisement professionnel et les moyens mis en œuvre pour en diminuer les risques. Une enquête publiée par Le Monde début avril 2024 indique que les femmes sont nettement plus touchées par le *burnout* que les hommes. Selon les chiffres de Santé publique France, la souffrance psychique en lien avec le travail était deux fois plus importante en 2019 qu'en 2007, et cette souffrance est deux fois plus élevée chez les femmes, associées à des troubles anxieux et dépressifs. Les dernières années et notamment la crise sanitaire ont entraîné un accroissement de ces chiffres. L'omniprésence du numérique et l'intensification des rythmes sont autant de facteurs aggravants. En 2022, un sondage Opinion Way relatait l'évolution dramatique des chiffres post-covid. La détresse psychologique des collaborateurs toucherait 41% des salariés, dont 14% à un niveau élevé. Cette étude indiquait que 34% des salariés français seraient en *burnout*, et parmi eux 13% en *burnout* « sévère » (soit 2,5 millions de personnes). Les femmes, les jeunes, les télétravailleurs et les managers sont plus durement exposés à ces risques. Entre autres causes pour les femmes, la charge mentale qui leur impute, communément appelée double journée de travail. Les mécanismes de la « bonne élève », la dimension sacrificielle, le perfectionnisme dans l'attention portée aux soins des autres pèsent lourds. La psychanalyste interrogée par Le Monde complète : « De nombreux divorces ont lieu au moment du burnout de l'un des deux conjoints. Le taux s'élève à 80% en cas d'épuisement grave ». À terme, ce schéma dessine donc des situations de familles monoparentales, dont la charge sera en partie répercutée sur des femmes déjà en *burnout*. Cette évolution sociétale dit l'impensée fondamentale de la place du travail, de la répartition des tâches entre les hommes et les femmes, de l'organisation des temps de la vie et de l'émancipation des femmes. Pour l'heure, l'accompagnement de ces femmes tient essentiellement à la mobilisation d'associations, en partie soutenues par la puissance publique. Les temps d'échange y sont encadrés par des bénévoles, des soignants, des médecins, des psychanalystes, des avocats. Autant de spécialités nécessaires à la prise en charge de ces situations de fragilité et qui nécessitent des moyens. Considérant l'ampleur du phénomène, la puissance publique ne peut pas se contenter de distiller quelques aides partielles. Mme la députée demande à Mme la ministre si des données précises et actualisées sont disponibles quant à cet état de détresse psychologique dans l'exercice d'un emploi (nombre de personnes touchées et caractéristiques d'âges, sexes, catégories socioprofessionnelles). Elle lui demande un chiffrage précis des moyens attribués par l'État aux structures de prises en charge de ces situations d'épuisement professionnel.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Clémentine Autain](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (11<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17125

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2024](#), page 2976

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)